



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 29 AVRIL 2019 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 19-04-07

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 29 avril 2019 et ce, **sous réserve, d'ajouter le point** 23.1, intitulé : « Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme – 1035, chemin Canora ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 19-04-07

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of April 29, 2019 **and under reserve, by adding item** 23.1, entitled: "Planning Advisory Committee recommendations – 1035 Canora Road".

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 4 et 6 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 14.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 mars 2019 et de la réunion extraordinaire du 10 avril 2019

RÉSOLUTION N° 19-04-08

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 mars 2019 et de la réunion extraordinaire du 10 avril 2019

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 mars 2019 et de la réunion extraordinaire du 10 avril 2019 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 mars 2019 et de la réunion extraordinaire du 10 avril 2019 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 19-04-08

Subject: Adoption of Minutes of March 25, 2019 Regular Meeting and of April 10, 2019 Special Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of March 25, 2019, , and of April 10, 2019 Special Meeting, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of March 25, 2019, and of April 10, 2019 Special Meeting,

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .2 Rapport - ressources humaines
- .3 Liste des commandes - 25 000 \$
- .4 Liste des commandes - 10 000 \$
- .5 Liste des chèques et dépôt directs
- .6 Permis et certificats

6. Versement d'une indemnité provisionnelle à Sarah Schwartz (S.H. Woodworking) à titre de locataire du bâtiment exproprié et situé sur le lot 1 682 306 (160, chemin Bates)

RÉSOLUTION N° 19-04-09

Objet : Versement d'une indemnité provisionnelle à Sarah Schwartz (S.H. Woodworking) à titre de locataire du bâtiment exproprié et situé sur le lot 1 682 306 (160, chemin Bates)

ATTENDU QUE le 6 février 2018, la Ville a publié au Registre foncier du Québec un avis d'expropriation à l'encontre du lot 1 682 306 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE Immeubles Lieber inc. est propriétaire de ce lot;

RESOLUTION N° 19-04-09

Subject : Payment of a provisional indemnity to Sarah Schwartz (S.H. Woodworking) as one of the lessees of the expropriated building located on lot 1 682 306 (160 Bates Road)

WHEREAS on February 6, 2018, the Town entered in the Quebec land register a notice of expropriation regarding lot 1 682 306 of the Quebec cadastre;

WHEREAS Immeubles Lieber inc. is the owner of the lot;

ATTENDU QUE le bâtiment situé sur ce lot compte 10 locataires, dont Sarah Schwartz (S.H. Woodworking);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'expropriation, R.L.R.Q. c. E-24, ce locataire a droit à une indemnité provisionnelle, avant qu'il ne quitte ses locaux;

ATTENDU QUE l'indemnité provisionnelle est évaluée à 155 000\$;

ATTENDU QUE l'indemnité provisionnelle du locataire sera versée à la firme Oiknine et associées en fidéicommiss;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser le paiement de la somme de 155 000 \$ à titre d'indemnisation provisionnelle due au locataire Sarah Schwartz (S.H. Woodworking) dans le cadre de l'expropriation du lot 1 682 306 du cadastre du Québec;

D'autoriser le financement de cette dépense en immobilisation à partir du surplus accumulé affecté aux activités d'immobilisations;

D'autoriser un emprunt de 13 673 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'autoriser la firme d'avocats Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. à signer tout document pour donner effet à la présente résolution;

Provenance :
Surplus accumulé affecté aux investissements: 141 327 \$
Fonds de roulement: 13 673 \$

Imputation :
Projet 2018-310-20 - Verdissement secteur Bates-Ekers

Poste budgétaire: 22-300-00-719

Dépense : 155 000 \$
Crédit budgétaire : 155 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the building sitting on this lot has ten lessees, including Sarah Schwartz (S.H. Woodworking) ;

WHEREAS under the Expropriation Act, C.Q.L.R. c. E-24, this lessee is entitled to a provisional indemnity before it leaves the premises;

WHEREAS the provisional indemnity is estimated at \$155,000;

WHEREAS the lessee's provisional indemnity will be paid to the firm Oiknine et associées, in trust;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize the payment of the sum of \$155,000 as a provisional indemnity owed to lessee Sarah Schwartz (S.H. Woodworking) as part of the expropriation of lot 1 682 306 of the Quebec cadastre;

To authorize the financing of the capital expenditure from the accumulated surplus assigned to investment activities;

To authorise a loan of \$13,673 from the Working Fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

To authorize the law firm Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. to sign any document to give effect to this resolution;

Source:
Accumulated surplus assigned to investment activities: \$141,327
Working Fund : \$13,673

Appropriation:
Project 2018-310-20 - "Verdissement du secteur Bates/Ekers"

Budget account : 22-300-00-719

Expense: \$155,000
Credits: \$155,000.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Versement d'une indemnité provisionnelle à Immeubles Lieber inc. à titre de propriétaire du bâtiment exproprié et situé sur le lot 1 682 306 (160, chemin Bates)

RÉSOLUTION N° 19-04-10

Objet : Versement d'une indemnité provisionnelle à Immeubles Lieber inc. à titre de propriétaire du bâtiment exproprié et situé sur le lot 1 682 306 (160, chemin Bates)

ATTENDU QUE le 6 février 2018, la Ville a publié au Registre foncier du Québec un avis d'expropriation à l'encontre du lot 1 682 306 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE Immeubles Lieber inc. est propriétaire de ce lot;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'expropriation, R.L.R.Q. c. E-24, le propriétaire a droit à une indemnité provisionnelle, avant qu'il ne quitte ses locaux;

ATTENDU QUE l'indemnité provisionnelle est évaluée à 1 605 000\$;

ATTENDU QUE l'indemnité provisionnelle sera versée au Ministre des finances du Québec;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser le paiement de la somme de 1 605 000 \$ à titre d'indemnisation provisionnelle due au propriétaire Immeubles Lieber inc. dans le cadre de l'expropriation du lot 1 682 306 du cadastre du Québec;

D'autoriser un emprunt de 86 327 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'autoriser la firme d'avocats Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. à signer tout document pour donner effet à la présente résolution;

Provenance des fonds :
Fonds de roulement : 86 327 \$
Fonds de parc: 850 000 \$
Règlement d'emprunt # E-1903 : 668 673 \$

Imputation :
Projet 2018-310-20 - Verdissement secteur Bates-Ekers

Poste budgétaire 22-300-00-719

Dépense : 1 605 000 \$
Crédit budgétaire : 1 605 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-04-10

Subject : Payment of a provisional indemnity to Immeubles Lieber inc. as the owner of the expropriated building located on lot 1 682 306 (160 Bates Road)

WHEREAS on February 6, 2018, the Town entered in the Quebec land register a notice of expropriation regarding lot 1 682 306 of the Quebec cadastre;

WHEREAS Immeubles Lieber inc. is the owner of the lot;

WHEREAS under the Expropriation Act, C.Q.L.R. c. E-24, this lessee is entitled to a provisional indemnity before it leaves the premises;

WHEREAS the provisional indemnity is estimated at \$1,605,000;

WHEREAS the provisional indemnity will be paid to the Ministre des finances du Québec;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize the payment of the sum of \$1,605,000 as a provisional indemnity owed to the owner Immeubles Lieber inc. as part of the expropriation of lot 1 682 306 of the Quebec cadastre;

To authorise a loan of \$86,327 from the Working Fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

To authorize the law firm Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. to sign any document to give effect to this resolution;

Source:
Working Fund : \$86,327
Park Fund: \$850,000
Loan By-law # E-1903: \$668,673

Appropriation:
Project 2018-310-20 - "Verdissement du secteur Bates/Ekers"

Budget account : 22-300-00-719

Expense: \$1,605,000
Credits: \$1,605,000.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Vente du lot 1 679 119 du cadastre du Québec (8291, chemin Royden)

RÉSOLUTION N° 19-04-11

Objet : Vente du lot 1 679 119 du cadastre du Québec (8291, chemin Royden)

ATTENDU QUE le 18 avril 2017, la Ville a inscrit au registre foncier un avis d'expropriation à l'encontre du lot 1 679 119 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble »);

ATTENDU QUE monsieur Athanasios Azeloglou est propriétaire de l'Immeuble ;

ATTENDU QUE la bâtisse sise sur l'Immeuble compte quatre occupantes ;

ATTENDU QUE monsieur Athanasios Azeloglou et les occupantes sont des personnes liées ;

ATTENDU QUE le 10 avril 2019, par l'adoption de sa résolution no 19-04-02, la Ville a approuvé l'entente relative aux indemnités provisionnelles à verser au propriétaire et aux occupantes pour un montant de global de 972 000\$ et que ce montant a déjà été versé à Brook Legal en fidéicommiss ;

ATTENDU QUE le transfert de propriété de monsieur Athanasios Azeloglou à la Ville se fera au terme de la publication d'un avis de transfert, et ce, au courant des prochains jours;

ATTENDU QUE la Ville a également convenu par entente en date du 4 mars 2016 avec 8329079 Canada Inc., ultérieurement remplacée par Société en commandite Quartier Royalmount (le « Promoteur »), que le Promoteur se porterait acquéreur de l'Immeuble au coût d'acquisition par la Ville ;

ATTENDU QUE ce paiement ne libère pas le Promoteur du remboursement des sommes qui seront ultérieurement versées à monsieur Athanasios Azeloglou et aux occupantes à titre d'indemnité finale ;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'approuver l'acte de vente, par la Ville au Promoteur, de l'immeuble situé au 8291, chemin Royden (lot 1 679 119 du cadastre du Québec) pour une valeur de 972 000 \$, joint en annexe à la présente résolution, le tout conditionnellement au transfert de propriété de monsieur Athanasios Azeloglou à la Ville;

RESOLUTION N° 19-04-11

Subject : Sale of lot 1 679 119 of the Quebec cadastre (8291 Royden Road)

WHEREAS on April 18, 2017, the Town entered in the land register a notice of expropriation regarding lot 1 679 119 of the Quebec cadastre, Montreal registration division (the "Property");

WHEREAS Mr. Athanasios Azeloglou is the owner of the Property;

WHEREAS the building located on the Property has four occupants;

WHEREAS Mr. Athanasios Azeloglou and the occupants are related parties;

WHEREAS on April 10, 2019, in adopting Resolution No. 19-04-02, the Town approved the agreement relating to the provisional indemnity totalling \$972,000 to be paid to the owner and the occupants and this amount had already been paid to Brook Legal in trust;

WHEREAS the transfer of the property of Mr. Athanasios Azeloglou to the Town will take place upon publication of a notice of transfer in the coming days;

WHEREAS the Town has also, in an agreement dated March 4, 2016, with 8329079 Canada Inc., later replaced by Société en commandite Quartier Royalmount (the "Developer"), agreed that the Developer will acquire the Property at the cost of its acquisition by the Town;

WHEREAS this payment does not free the Developer from reimbursing the amounts that will eventually be paid to Mr. Athanasios Azeloglou and the occupants as a final indemnity;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To approve the sale, by the Town to the Developer, of the property at 8291 Royden Road (Quebec cadastre lot 1 679 119) for the sum of \$972,000, appended hereunto, subject to the transfer of the property from Mr. Athanasios Azeloglou to the Town;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que le greffier ou son assistant, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente, ou tout document substantiellement conforme à ceux-ci, ainsi que tous les documents jugés utiles et nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution;

De mandater BURELLE AVOCATE afin de compléter les documents requis pour donner effet à la présente résolution et de coordonner son exécution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the acting mayor, the Town clerk or his assistant to execute, for and on behalf of the Town, the deed of conveyance, or any document substantially similar thereto, and all documents deemed useful and necessary to give full force and effect hereto;

To instruct BURELLE AVOCATE to complete the documents necessary to give force and effect hereto and coordinate its execution.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Offre d'achat et vente du lot 1 683 498 du cadastre du Québec (Jardins communautaires)

RÉSOLUTION N° 19-04-12

Objet : Offre d'achat et vente du lot 1 683 498 du cadastre du Québec (Jardins communautaires)

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal est propriétaire du lot 1 683 498 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE des jardins communautaires sont actuellement localisés sur ce lot;

ATTENDU l'offre d'achat présenté à la Ville par Le Groupe Maurice au montant de 7 500 000\$;

ATTENDU le projet de convention de vente préparé en lien avec l'offre d'achat;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

De transférer le lot 1 683 498 du cadastre du Québec dans le patrimoine privé de la municipalité;

D'accepter l'offre d'achat relative à ce lot présenté par le Groupe Maurice Québec et jointe en annexe à la présente résolution;

D'approuver la convention de vente relative à ce lot, jointe en annexe à la présente résolution;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que le greffier ou son assistant, à signer pour et au nom de la Ville l'offre d'achat, la convention de vente, ou tout document substantiellement conforme à ceux-ci, ainsi que tous les documents jugés utiles et nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution;

RESOLUTION N° 19-04-12

Subject : Purchase offer and sale of lot 1 683 498 of the Quebec cadastre (Community Gardens)

WHEREAS the Town of Mount Royal is the owner of lot 1 683 498 of the Quebec cadastre;

WHEREAS the Community Gardens are currently located on this lot;

WHEREAS the current purchase offer by Le Groupe Maurice is for the amount of \$7,500,000;

WHEREAS the draft sales agreement is prepared in relation to the offer to purchase;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To transfer lot 1 683 498 of the Quebec cadastre to the private assets of the Town;

To accept the offer of purchase for this lot submitted by Le Groupe Maurice Québec and attached as an appendix to this resolution;

To approve the sales agreement for this lot, attached as an appendix to this resolution;

To authorize the Mayor or the Deputy Mayor, and the Clerk or their assistant, to sign for and on behalf of the Town the offer to purchase, the sales agreement, or any document substantially in conformity with these documents, and any documents deemed useful and necessary to give full effect to this resolution;

De mandater la firme d'avocat BÉLANGER SAUVÉ s.e.n.c.r.l., afin de compléter les documents requis pour donner effet à la présente résolution et de coordonner son exécution.

To instruct the law firm BELANGER SAUVÉ s.e.n.c.r.l. to complete the required documentation to give effect to this resolution and coordinate its performance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 19-04-13

RESOLUTION N° 19-04-13

Objet : Ratification des débours

Subject : Confirmation of Disbursements

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er mars au 31 mars 2019:

To confirm and approve the disbursements for the period between March 1 to March 31, 2019:

Salaires et avantages sociaux:	1 626 286 \$
Fournisseurs et autres paiements:	2 030 631 \$
Quote-part CMM:	377 339 \$
Frais de financement:	219 803 \$
Remboursement en capital – Dette à long terme:	2 929 000 \$
Total des déboursés:	7 183 059 \$.

Salaries and fringe benefits:	\$1,626,286
Suppliers and other payments:	\$2,030,631
CMM Share:	\$377,339
Financing costs:	\$219,803
Principal reimbursements – long term debt:	\$2,929,000
Total disbursements:	\$7,183,059

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Réfection partielle de la toiture de la bibliothèque Reginald-J.-P.-Dawson

RÉSOLUTION N° 19-04-14

RESOLUTION N° 19-04-14

Objet : Réfection partielle de la toiture de la bibliothèque Reginald-J.-P.-Dawson

Subject : Partial rebuilding of the roof at the Reginald-J.-P.-Dawson library

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'autoriser une dépense de 342 500 \$ (taxes incluses) pour la réfection partielle de la toiture à la bibliothèque Reginald-J.-P.-Dawson, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et de modifier le Programme triennal d'immobilisations en conséquence;

To authorize an expenditure of \$342,500 (taxes included) for the partial rebuilding of the roof at the Reginald-J.-P.-Dawson library, which includes, as needed, all accessory costs and to modify the Triennial Capital Expenditure Program accordingly;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie TOITURES TROIS ÉTOILES INC. le contrat (C-2019-43) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit au montant de 302 384,25 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission relative à ce contrat;

D'affecter 112 522,62 \$ du surplus accumulé non-affecté aux activités d'investissement pour financer une partie du projet;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :

Règlement d'emprunt E-1802 : 229 977,38 \$ (taxes incluses) - amorti sur une période de 25 ans

Surplus accumulé non-affecté :
112 522,62 \$ (taxes incluses)

Imputation :

Projet : 2018-310-03 - Réfection partielle de la toiture - Bibliothèque Reginald-J.-P.-Dawson

Compte budgétaire : 22-700-00-722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Amélioration des surfaces gazonnées

RÉSOLUTION N° 19-04-15

Objet : Amélioration des surfaces gazonnées

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 34 654 \$ (taxes incluses) pour l'amélioration des surfaces gazonnées, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le contrat C-2019-17 à LES ENTREPRISES J. FORGET ENR., à cette fin, aux prix unitaires soumis soit au prix total de 31 503,15 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance:

Budget de fonctionnement 2019

Imputation:

02-761-00-447 - Services externes - Entretien des pelouses

To award to the lowest bidder, TOITURES TROIS ÉTOILES INC. the contract (C-2019-43) for this purpose at the lump sum price submitted, for a total of \$302,384.25 (taxes included), all in accordance with the tender documents;

To appropriate \$112,522.62 from the Town's non appropriated accumulated surplus for financing a portion of the works;

To charge these expenditures as follows:

Source:

Loan By-Law E-1802 : \$229,977.38 - with an amortization period of 25 years

Non appropriated accumulated surplus :
\$112,522.62 (taxes included)

Appropriation:

Project : 2018-310-03 - Partial rebuilding at the Reginald-J.-P.-Dawson Library

Budget account: 22-700-00-722.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 19-04-15

Subject : Improvement of the turfing surfaces

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$ 34,654 (taxes included) for the improvement of the turfing surfaces, including as needed all accessory costs;

To award the contract (C-2019-17) to LES ENTREPRISES J. FORGET ENR., to undertake these works with the units prices submitted, for the total amount of \$ 31,503.15 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:

Operating Budget 2019

Appropriation:

02-761-00-447 - "Services externes - Entretien des pelouses"

Contrat: 31 503,15 \$ (taxes incluses)
Dépense globale: 34 654 \$ (taxes incluses)
Crédits: 31 643,72 \$.

Contract: \$ 31,503.15 (taxes included)
Total expense: \$ 34,654 (taxes included)
Credits: \$ 31,643.72.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

13. **Dépense supplémentaire pour le contrat de location horaire de (2) béliers mécaniques (avec opérateur) pour les dépotoirs à neige**

RÉSOLUTION N° 19-04-16

RESOLUTION N° 19-04-16

Objet : Dépense supplémentaire pour le contrat de location horaire de (2) béliers mécaniques (avec opérateur) pour les dépotoirs à neige

Subject : Additional expenditure for the contract of hourly rental of two (2) bulldozer (with operator) for the snow dumps

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'autoriser une dépense supplémentaire de 12 575,89 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat C-2018-61 de location horaire de deux (2) béliers mécaniques (avec opérateur) pour les dépotoirs à neige accordé à 3024407 CANADA INC. F.A.S.R.S. ENTREPRISE VAILLANT (1994) pour couvrir les frais supplémentaires d'opération de déneigement avec les deux (2) béliers mécaniques (incluant 1 opérateur) d'ici la fin de la saison hivernale 2019, conformément aux taux horaires soumis et les termes de la soumission;

To authorize an additional expenditure for the amount of 12,575.89 \$ (taxes included) within the framework of contract C-2018-61 for the hourly rental of two (2) bulldozer (with operator) for the snow dumps granted to 3024407 CANADA INC. F.A.S.R.S. ENTREPRISE VAILLANT (1994) for snow clearing operations with the use of the two bulldozers (with operator) to cover the extra costs until the end of the 2019 winter season, under the subjected time rate and terms of the tender;

D'imputer les dépenses comme suit :

To charge the expenses as follows:

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019

Source:
Operating Budget 2019

Imputation :
02-330-00-516 - Location - Machinerie, outillage et équipement

Appropriation:
02-330-00-516 - "Location - Machinerie, outillage et équipement"

Dépense: 12 575,89 \$ (taxes incluses)
Crédit : 11 483,46 \$.

Expense : \$ 12,575.89 (taxes included)
Crédit : \$ 11,483.46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Reconstruction de sections de trottoirs et bordures sur différentes rues

RÉSOLUTION N° 19-04-17

Objet : Reconstruction de sections de trottoirs et bordures sur différentes rues

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 328 500 \$ (taxes incluses) dans le cadre du PTI 2019, 2018 et 2017 pour la reconstruction de sections de trottoirs et bordures sur différentes rues, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie CONSTRUCTION EMCON INC., le contrat (C-2019-31) à cette fin, aux prix unitaires soumis pour un montant total de 324 126,02 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'autoriser CONSTRUCTION EMCON INC., d'exécuter des travaux supplémentaires de réparation de trottoirs, selon les prix unitaires soumis et à l'intérieur des budgets disponibles dans le budget d'opération pour les élargissements d'entrées charretières et les réparations pour les coupes de services publics, d'aqueduc et d'égout;

De facturer les citoyens au taux de 475 \$ le mètre linéaire de trottoirs reconstruits pour les travaux de reconstruction de sections de trottoir, telles que les entrées charretières, à leur demande;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance 1:
Règlement d'emprunt E-1703 Crédits:
115 194,18 \$

Provenance 2:
Règlement d'emprunt E-1803 Crédits: 43
542,85 \$

Provenance 3:
Règlement d'emprunt E-1902 Crédits: 141
227,26 \$

Imputation:
PTI 2017 - Projet 2217 - Reconstruction de sections de trottoirs

PTI 2018 - Projet 2018-310-06 - Reconstruction de sections de trottoirs

PTI 2019 - Projet 2019-310-07 - Reconstruction de sections de trottoirs

Compte budgétaire : 22-300-00-711

RESOLUTION N° 19-04-17

Subject : Reconstruction of sections of sidewalks and curbs of various streets

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$ 328,500 (taxes included) within the CEP 2019, 2018 and 2017 for the reconstruction of sidewalks and curbs, on miscellaneous streets which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest compliant tenderer CONSTRUCTION EMCON INC., the contract (C-2019-31) to undertake these works with the unit prices submitted, for a total of \$ 324,126.02 taxes included in accordance with the tendering documents;

To authorize CONSTRUCTION EMCON INC. to carry out additional sidewalk repair work for the unit prices submitted and within the allowable budgets of the operating budget, for the widening of driveway ramps, public utilities, sewer and water cut repairs.

To bill the residents \$475 per linear meter of reconstructed sidewalks for the reconstruction of sidewalk sections, such as driveway ramps, upon their request;

To charge these expenditures as follows:

Source 1:
Loan by-law E-1703 Credits: \$ 115,194.18

Source 2:
Loan by-law E-1803 Credits: \$ 43,542.85

Source 3:
Loan by-law E-1902 Credits: \$ 141,227.26

Appropriation:
PTI 2017 - Project 2,217 - « Reconstruction de sections de trottoirs »

PTI 2018 - Project 2018-310-06 - "Reconstruction de sections de trottoirs "

PTI 2019 - Project 2019-310-07 - "Reconstruction de sections de trottoirs "

Budget account: 22-300-00-711

Contrat : 324 126,02 \$ (taxes incluses)
Dépense : 328 500 \$ (taxes incluses)
Crédits : 299 964,29 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Services de laboratoire

RÉSOLUTION N° 19-04-18

Objet : Services de laboratoire

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 67 000 \$ (taxes incluses) pour les services de laboratoire pour l'année 2019, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à SOLMATECH INC. le contrat (C-2019-29) à cette fin, aux prix unitaires soumis, pour un prix total de 57 696,75 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance no 1:
Règlement d'emprunt E-1902 amorti sur une période de 25 ans

Imputation:
Projet 2019-310-08

Poste budgétaire: 22-300-00-711 -
Reconstruction, réfection et resurfaçage de rues et trottoirs

Provenance no 2:
Règlement d'emprunt E-1902 amorti sur une période de 25 ans

Imputation:
Projet 2019-310-07

Poste budgétaire: 22-300-00-711 -
Reconstruction de sections de trottoirs

Provenance no 3:
Budget de fonctionnement 2019

Imputation: 02-310-00-419 - Honoraires
professionnels - autres

Provenance no 4:
Règlement d'emprunt E-1602 amorti sur une période de 20 ans

Imputation:
Projet 2096

Contract : \$ 324,126.02 (taxes included)
Dépense : \$ 328,500 (taxes included)
Crédits : \$ 299,964.29.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 19-04-18

Subject : Laboratory services

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$67,000 (taxes included) for laboratory services for the year 2019, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to SOLMATECH INC. the contract (C-2019-29) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$57,696.75 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source 1:
Loan by-Law E-1902 amortized over a period of 25 years

Appropriation:
Project 2019-310-08

Budget account: 22-300-00-711 -
"Reconstruction, réfection et resurfaçage de rues et trottoirs"

Source 2:
Loan by-Law E-1902 amortized over a period of 25 years

Appropriation:
Project 2019-310-07

Budget account: 22-300-00-711 -
"Reconstruction de sections de trottoirs"

Source 3:
Operating Budget 2019

Appropriation: 02-310-00-419 - "Honoraires
professionnels - autres"

Source 4:
Loan by-Law E-1602 amortized over a period of 20 years

Appropriation:
Project 2 096

Poste budgétaire: 22-400-00-715 - Programme annuel de remplacement et/ou de réhabilitation de conduites d'égout

Provenance no 5:
Règlement d'emprunt E-1503 amorti sur une période de 20 ans

Imputation:
Projet 2 065

Poste budgétaire: 22-400-00-716 - Programme annuel de remplacement et/ou de réhabilitation de conduites d'aqueduc

Contrat: 57 696,75 \$ (taxes incluses)
Dépense: 67 000 \$ (taxes incluses)
Crédits: 61 179,95 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Budget account: 22-400-00-715 - «Programme annuel de remplacement et/ou de réhabilitation de conduites d'égout»

Source 5:
Loan by-Law E-1503 amortized over a period of 20 years

Appropriation:
Projet 2 065

Budget account: 22-400-00-716 - « Programme annuel de remplacement et/ou de réhabilitation de conduites d'aqueduc»

Contract: \$57,696.75 (taxes included)
Expense: \$67,000 (taxes included)
Credit: \$61,179.95.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Nettoyage du sable dans les aires de jeux

RÉSOLUTION N° 19-04-19

Objet : Nettoyage du sable dans les aires de jeux

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 20 313,68 \$ (taxes incluses) en 2019 pour le nettoyage des différentes aire de jeux dans la Ville de Mont-Royal, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit à SOLUTIONS MALÉO INC., le contrat (C-2019-14) à cette fin, au prix unitaire soumis, au montant de 20 313,68 \$ (taxes incluses), avec option de renouvellement au gré de la Ville pour les deux (2) années subséquentes soit 2020 et 2021, le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019

Imputation :
02-761-00-459 - Services externes - Travaux horticoles

Contrat : 20 313,68 \$ (taxes incluses)
Crédits: 18 549,10 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-04-19

Subject : Cleaning of the sand in different playgrounds

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$20,313.68 (taxes included) in 2019 for the cleaning of the sand in different playground in the Town of Mount-Royal, including as needed all accessory costs;

To award to the lowest tenderer SOLUTIONS MALÉO INC., the contract (C-2019-14) to undertake these works at the unit price submitted, for the total amount of \$20,313.68 (taxes included) with renewal option at the Town's discretion for the two (2) subsequent years, 2019 and 2020, all in accordance with the tendering documents, and;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2019

Appropriation:
02-761-00-459 - Services externes - Travaux horticoles

Contract: \$ 20,313.68 (taxes included)
Credits: \$ 18,549.10.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Dépenses supplémentaires - Collecte et transport de résidus de jardin et alimentaires

RÉSOLUTION N° 19-04-20

Objet : Dépenses supplémentaires - Collecte et transport de résidus de jardin et alimentaires

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'entériner la dépense supplémentaire de 2 715,72 \$ (taxes incluses) pour la collecte et le transport des résidus de jardin et alimentaires à 9064-3032 QUÉBEC INC. (J.R. SERVICES SANITAIRES), dans le cadre du contrat C-2018-27;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2018

Imputation :
02-452-00-459 - Résidus de jardin et développement durable

Dépense: 2 715,72 \$ (taxes incluses)
Crédit: 2 479,81 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-04-20

Subject : Additional expenditure - Collection and transport of yard trimmings and food residues

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To endorse the additional expense for the amount of \$ 2,715.72 (taxes included) for the collection and transport of yard trimmings and food residues to 9064-3032 QUÉBEC INC. (J.R. SERVICES SANITAIRES) under contract C-2018-27;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source :
Operating Budget 2018

Appropriation:
02-452-00-459 - «Résidus de jardin et développement durable»

Expense: \$ 2,715.72 (taxes included)
Credit: \$ 2 479,81.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Entretien annuel de la piscine et de la pataugeoire municipales

RÉSOLUTION N° 19-04-21

Objet : Entretien annuel de la piscine et de la pataugeoire municipales

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 38 327,26 \$ (taxes incluses) pour l'ouverture, la fermeture, les appels de service ainsi que l'approvisionnement et la livraison de produits chimiques pour la piscine et la pataugeoire de la Ville de Mont-Royal pour l'année 2019; comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 19-04-21

Subject : Annual maintenance of the municipal swimming and the wading pools

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$38,327.26 (taxes included) for the opening, closing, service calls, supply and delivery of chemical products at the Town of Mount Royal swimming and wading pools for 2019; and all accessory costs included;

D'accorder à ODYSSEE AQUATIQUE LTÉE, le contrat (SMI-2019-22) à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission soit au montant de 38 327,26 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat pour une période de un (1) an en 2019, avec une option de renouvellement, au gré de la Ville, le tout selon la soumission SMI-2019-22 pour l'année 2020;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019

Imputation :
02-742-02-529 - Piscine – entretien et réparation 23 541,13 \$ (taxes incluses).

02-742-00-648 - Piscine – pièces et accessoires
14 786,13 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to ODYSSEE AQUATIQUE LTÉE the contract (SMI-2019-22) to undertake these works, with the unit prices submitted, for the total amount of \$38,327.26 (taxes included), for a one (1) year period in 2019, in accordance with the tendering documents prepared for this contract with a renewal option, at the Town's discretion, according to tender SM-2019-22 for 2020;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2019

Appropriation:
02-742-02-529 - "Piscine – entretien et réparation" \$23,541.13 (taxes included).

02-742-00-648 - "Piscine – pièces et accessoires"
\$14,786.13 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Achats regroupés avec la Ville de Montréal pour l'approvisionnement en sel de déglacage

RÉSOLUTION N° 19-04-22

Objet : Achats regroupés avec la Ville de Montréal pour l'approvisionnement en sel de déglacage

ATTENDU QUE: la Ville de Mont-Royal désire adhérer au regroupement d'achats, coordonné par la Ville de Montréal, pour l'approvisionnement de sel de déglacage pour l'hiver 2019-2020;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De confier à la Ville de Montréal le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication du contrat d'achat regroupé pour le sel de déglacage nécessaire aux activités de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-04-22

Subject : Group purchasing of de-icing salt with the Ville de Montreal

WHEREAS the Town of Mount Royal wishes to be part of a purchasing group coordinated by the Ville of Montreal, for the purchase of de-icing salt for winter 2019-2020;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To entrust to the Ville de Montreal the process for awarding group purchasing contracts for the purchase of the street de-icing salt required for the Town's activities.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Marquage de chaussée

RÉSOLUTION N° 19-04-23

Objet : Marquage de chaussée

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 110 000 \$ (taxes incluses) en 2019 pour le marquage de chaussée, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à LES ENTREPRISES JACLUC INC., le contrat (C-2019-03) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au montant de 99 727,53 \$ (taxes incluses) pour la saison 2019, conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019

Imputation:
02-350-00-458 - Services extérieurs - Marquage de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-04-23

Subject : Pavement markings

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$110,000 (taxes included) in 2019 for traffic line marking, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to LES ENTREPRISES JACLUC INC. the contract (C-2019-03) to undertake these works, at the unit prices submitted, for the amount of \$ 99,727.53 (taxes included) for the 2019 season, in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2019

Appropriation :
02-350-00-458 "Services extérieurs - Marquage de rues".

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Système de pondération et d'évaluation pour le contrat de remplacement des modules de jeux au parc Ernest-R.-Décarý

RÉSOLUTION N° 19-04-24

Objet : Système de pondération et d'évaluation pour le contrat de remplacement des modules de jeux au parc Ernest-R.-Décarý

ATTENDU que conformément à l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal peut utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi de contrats de construction;

ATTENDU que la Ville utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du contrat de remplacement des modules de jeux au parc Ernest-R.-Décarý;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

RESOLUTION N° 19-04-24

Subject : Bid weighting and evaluation system for the replacement of games modules at Ernest-R.-Décarý park

WHEREAS under section 573.1.0.1.1 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., c. C-19), where a contract for construction work is to be awarded, Council can use a bid weighting and evaluating system;

WHEREAS the Town will use a bid weighting and evaluating system for awarding a contract for the replacement of games modules at Ernest-R.-Décarý park;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour le contrat de remplacement des modules de jeux au parc Ernest-R.-Décary;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To approve the bid weighting and evaluating system for the replacement of games modules at Ernest-R.-Décary park contract;

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Transfert de responsabilité et d'une partie du réseau souterrain, pour utilités publiques, à la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM)

RÉSOLUTION N° 19-04-25

Objet : Transfert de responsabilité et d'une partie du réseau souterrain, pour utilités publiques, à la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM)

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser le transfert de la responsabilité et de la propriété d'une partie du réseau souterrain pour utilités publiques de la Ville de Mont-Royal à la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) pour la somme de un dollar (1 \$), le tout conditionnel à l'obtention de l'approbation du conseil d'administration de la CSÉM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-04-25

Subject : Transfer of responsibility and of a portion of underground utility system, for public utility, to the Commission des services électriques de Montréal (CSÉM)

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize the transfer of responsibility and property of a portion of the Town of Mount Royal's underground utility system to the Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) for the sum of one dollar (\$1), conditional to the approval of the CSÉM Board of Directors.

CARRIED UNANIMOUSLY

Avant le début des délibérations sur ce point, la conseillère, Erin Kennedy, déclare son intérêt pécuniaire particulier.

23. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 19-04-26

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 29 mars 2019:

Plan N°1 : 1035, Canora pour «Agrandir une fenêtre au sous-sol (façade latérale) et créer une margelle »;

RESOLUTION N° 19-04-26

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on March 29, 2019:

Plan No.1: 1035 Canora for "Enlarging a basement window (side façade) and create a window edge";

Plan N°3 : 300, Dresden pour « Modifier l'affichage sur les murs et l'enseigne autonome, et rénover la façade du bâtiment commercial »; Sous réserve : Le logo Eagle doit rester dans la bande de la marquise;

Plan N°4: 122, Jasper pour « Terrasse dans la cour arrière »;

Plan N°5 : 64, Beverley pour « Modifications des façades extérieures : choix de briques (2 options) »; Sous réserve : option choisie : A (monochrome seulement)

Plan N°6 : 383, Chester pour « Modifications du mur arrière »;

Plan N°7 : 2165, Cambridge pour « Nouvelle maison – Demande de démolition déjà acceptée »; Sous réserve : la cloison (de renforcement) doit être d'une dimension comprise entre les dimensions de l'option 1 et celle de l'option 2. Les échantillons doivent être présentés sur un panneau, incluant l'échantillon du bois des portes. Le petit retrait sur l'élévation latérale n'est pas nécessaire et doit être supprimé;

Plan N°8 : 2245, Sunset pour « Nouvelle construction – Travaux en cours - Approbation des échantillons »; Sous réserve : la pierre de couleur plus claire (Bleu ciel- calcaire) est approuvée et les bardeaux de toiture doivent être de 2 tons différents et ne pas être monochrome;

Plan N°10 : 1100, Beaumont pour « Enseigne autonome »; Sous réserve : Valider que l'enseigne proposée est à 60cm de la limite de propriété;

Plan N°11 : 2327, Laird pour « Porte d'entrée et couleur crépi sur fondation »; Sous réserve : La brique et le mortier sous la fenêtre doivent marier l'existant;

Plan N°12 : 243, Portland pour « Modification des ouvertures à l'arrière »;

Plan N°16 : 453, Mitchell pour « Agrandissement à l'arrière – Plan préliminaire »;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 12 avril 2019:

Plan N°1 : 106, Strathcona pour « Nouvelles fenêtres »; Sous réserve : Les deux fenêtres à l'arrière, au deuxième étage, doivent conserver la même modulation que les fenêtres existantes sauf que les carreaux dans le panneau du milieu peuvent être enlevés. La porte d'entrée peut être noire mais les portes de garage doivent rester blanches. Suggestion de peindre tous les garde-corps en noir. Le comité suggère d'enlever les volets comme la maison à l'origine si la brique en-dessous est dans un bon état;

Plan No.3: 300 Dresden for "Modifying signs on the walls and post sign and renovating the commercial building's facade"; Subject to: Eagle logo to remain within the canopy band;

Plan No.4: 122 Jasper for "Deck to the back yard";

Plan No.5: 64 Beverley for "Exterior facades' modifications : brick choice (2 options)"; Subject to: choice option A (monotone color only);

Plan No.6: 383 Chester for "Rear wall's modifications";

Plan No.7: 2165 Cambridge for "New home – Demolition request already granted"; Subject to: bulkhead to be a dimension in between the measurements of Option 1 and Option 2. Samples to be shown on a panel including the wood sample for the doors. The little recess on the side elevation not required; to be removed;

Plan No.8: 2245 Sunset for "New construction – Ongoing works – Samples' approval"; Subject to: lighter color stone (Bleu ciel - calcaire) is approved and roof shingles to have 2 different tones and not to be monotone;

Plan No.10: 1100 Beaumont for "Post sign"; Subject to: Validate that the proposed sign is 60 cm from the property line;

Plan No.11: 2327 Laird for "Front door and stucco color on foundation"; Subject to: brick and mortar under window to match existing;

Plan No.12: 243 Portland for "Rear openings' modification";

Plan No.16: 453 Mitchell for "Rear addition – Preliminary plan";

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on April 12, 2019:

Plan No.1: 106 Strathcona for "new windows"; Subject to: The two rear windows to the second floor must maintain the same modulation as the existing windows except that the tiles in the middle panel can be removed. Front door can be black but garage doors to remain white. Suggest to paint all railings black. Committee suggest removing the shutters as the original house if the brick below is in a good condition;

Plan N°5 : 128, Morrison pour « Agrandissement arrière »; Exiger l'élévation et les finitions du voisin et exiger la construction des murs en maçonnerie tel que stipulé dans le règlement de construction de VMR;

Plan N°6 : 2445, Duncan pour « Modification des façades »; Sous réserve : vérification des droits acquis. Les auvents sont acceptés mais les enseignes ne font pas partie de ce permis et ne respectent pas le règlement telles que présentées;

Plan N°8 : 42, Surrey pour « Modification des permis émis – Conserver le toit au-dessus de la porte d'entrée du garage tel qu'existant »;

Plan N°9 : 147, Lazard pour « Terrasse arrière »;

Plan N°10 : 464, Berwick pour « Agrandissement arrière »; Sous réserve : Les finitions ne sont pas approuvées mais un permis de construction peut être émis à condition que les finitions soient soumises à nouveau pour approbation finale. Le comité se questionne sur le brun choisi. Fournir un panneau d'échantillon. Le choix du revêtement de métal (option 2), largeur 8" mais sans le channel entre les lattes.

Plan N°11 : 72, Cornwall pour « Changer la couleur des fenêtres – Noir »; Sous réserve : le noir n'est pas approuvé mais le Comité recommande Gentek #506 - « vent de fumée » après la prise des photos sur site;

Plan N°12: 2374, Lucerne pour « Enseigne appliquée – La Shop BMR »;

Plan N°13 : 749, Marlboro pour « Modification des ouvertures – Permis émis »;

Plan N°14 : 2278, Rockland pour « Remplacer les fenêtres existantes par des fenêtres noires en battants »; Sous réserve : Sujet à: couleur identique à celle du voisin (photos sur site) et confirmation requise par les services d'inspection;

Plan N°15 : 475, Stannock pour « Agrandir une ouverture dans le mur arrière »;

Plan N°16 : 80, Kenaston pour « Ajout d'une fenêtre sur la façade arrière »;

Plan N°17 : 278, Kenaston pour « Remplacer les fenêtres existantes par des nouvelles de la même couleur »;

Plan N°18 : 1783, Graham pour « Café-terrasse pour Ah!Dumpling+ »; Sous réserve : Bacs à fleurs à installer sur les côtés latéraux de la terrasse et étendu jusqu'à la bordure du trottoir;

Plan N°22 : 1387, Athlone pour « Nouvelle affiche sur un auvent existant »;Sous réserve : la bannière doit être située sous la nouvelle enseigne;

Plan No.5: 128 Morrison for "Rear addition"; Require neighbor's elevation and finishes and require masonry in wall construction as stipulated in TMR's construction by-law;

Plan No.6: 2445 Duncan for "Facades' modifications"; Subject to: verification of acquired rights. Awnings are accepted but the signs are not part of this permit and do not respect the by-law as presented;

Plan No.8: 42 Surrey for "Modifications to issued permits – keeping the roof above the garage front door as existing";

Plan No.9: 147 Lazard for "Rear deck";

Plan No.10: 464 Berwick for "Rear addition"; Subject to: Finishes are not approved but can issue construction permit and require finishes be resubmitted for final approval. The committee questions on the chosen brown. Provide a sample board. The choice of metal cladding (option 2), width 8 " but without the channel between the slats.

Plan No.11: 72 Cornwall for "Changing the windows' color"; Subject to: Black is not approved, but committee recommend Gentek #506 - « vent de fumée » after on-site photos were taken;

Plan No.12: 2374 Lucerne for "Wall-mounted sign – La Shop BMR";

Plan No.13: 749 Marlboro for "Openings' modifications – Issued permit";

Plan No.14: 2278 Rockland for "Replacing existing windows by black casement windows"; Subject to: Color identical to neighbor (on site photos) and confirmation is required by the inspection services;

Plan No.15: 475 Stannock for "Enlarging an opening to the rear wall";

Plan No.16: 80 Kenaston for "Adding a window to the rear facade";

Plan No.17: 278 Kenaston for "Replacing the existing windows by new same color ones";

Plan No.18: 1783 Graham for "Café terrace for Ah!Dumpling+"; Subject to: planter to be installed on the lateral sides of terrasse and stretched to sidewalk curb;

Plan No.22: 1387 Athlone for "New sign on an existing awning"; Subject to: banner sign to be located below the new sign;

Plan N°23 : 215, Lazard pour « Nouvelle galerie arrière en bois »; Sous réserve : Garde-corps de 36"max;

Plan No.23: 215 Lazard for "New wooden rear porch"; Subject to: railing to be 36" max;

Plan N°25 : 5687, Paré pour « Agrandissements (2) latéraux pour entreposage »;

Plan No.25: 5687 Paré for " Side additions (2) for storage";

Plan N°26 : 326, Barton pour « Retrait des carreaux dans les fenêtres, retrait de certaines fenêtres des murs latéraux et ajout d'une fenêtre dans le mur arrière »;

Plan No.26: 326 Barton for "Removing tiles from windows, removing some windows from side walls and adding a window to the back wall";

Plan N°27 : 383, Chester pour « Pergola et bâtiment accessoire pour piscine »;

Plan No.27: 383 Chester for "Pergola and pool accessory building";

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 12 avril 2019:

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on April 12, 2019:

Plan N°4 :39, Jasper pour « Changer le revêtement du toit et de tous les éléments en bardeaux d'asphalte par un bardeau d'acier »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Suggéré de consulter un architecte pour évaluer une solution qui résoudra le problème tout en préservant l'architecture et l'intégrité du semi-détaché »;

Plan No.4: 39 Jasper for "Replacing the roof covering and all shingle elements of the roof by steel shingle"; REFUSED for the following reasons: "Suggest consulting with an Architect to evaluate to find a solution that will correct the problem and conserve the semidetached architecture and integrity";

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

23.1 Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme – 1035, chemin Canora

RÉSOLUTION N° 19-04-27

RESOLUTION N° 19-04-27

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 29 mars 2019:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on March 29, 2019:

Plan N°1 : 1035, Canora pour «Agrandir une fenêtre au sous-sol (façade latérale) et créer une margelle ».

Plan No.1: 1035 Canora for "Enlarging a basement window (side façade) and create a window edge".

ABSTENTION : la conseillère Erin Kennedy.

ABSTENTION : Councillor Erin Kennedy.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

CARRIED BY MAJORITY

24. Assurances collectives

RÉSOLUTION N° 19-04-28

Objet : Assurances collectives

ATTENDU que la Ville de Mont-Royal fait partie d'un regroupement des villes reconstituées depuis le 1er janvier 2006;

ATTENDU que le contrat d'assurances collectives est géré par l'UMQ et que celui-ci a été approuvé par le conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec lors de leur conseil le 26 octobre 2018;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'accepter les conditions du contrat proposé par l'assureur La Capitale, assureur de l'administration publique inc., pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2021, au prix d'au plus 959 390,68 \$, taxes comprises;

D'autoriser une dépense de 989 141 \$ pour les assurances collectives pour les années 2019 et 2020;

D'autoriser la directrice générale à approuver les dépenses excédentaires liées notamment aux changements salariaux ou type d'assurances, et ce, à l'intérieur du cadre financier des budgets adoptés de la Ville, le tout en conformité des dispositions des règlements, des politiques et des procédures de la Ville;

D'autoriser la directrice générale ou le greffier à signer, au nom de la Ville de Mont-Royal, tous les documents nécessaires à leur mise en vigueur;

D'imputer une dépense de 362 481 \$ dans chacun des services au compte 02-xxx-00-280 du budget de fonctionnement de l'exercice 2019; et

De maintenir les crédits devant couvrir une dépense de 121 553 \$ pour la période du 1er janvier au 31 mars 2020;

De maintenir les crédits devant couvrir une dépense de 381 859 \$ pour la période du 1er avril au 31 décembre 2020;

De maintenir les crédits devant couvrir une dépense de 123 248 \$ pour la période du 1er janvier au 31 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-04-28

Subject : Group insurance

WHEREAS Town of Mount Royal is part of a group of municipalities reconstituted since January 1, 2006;

WHEREAS the new insurance contract for the association of towns is managed by the Union des municipalités du Québec and that they approved the contract at their meeting held on October 26th 2018;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To accept the terms submitted by the insurance carrier La Capitale assureur de l'administration inc. for the period between April 1, 2019 and March 31, 2021 for an amount not to exceed \$959,390.68 (taxes included);

To authorize an expense of \$989,141 for the group insurance contract for the years 2019 and 2020;

To authorize the Town Manager to approve excess expenses related mainly to salary increases or changes to the insurance coverage, and such, within the financial framework of the budgets adopted by the Town, in conformity with the dispositions of the by-laws, policies and procedures of the town;

To authorize the Town Manager or Town Clerk to sign, on behalf of Town of Mount Royal, all documents giving effect to these terms;

To allocate an expenditure of \$362,481 to each department's appropriation No. 02-xxx-00-280 of the 2019 operating budget; and

To maintain the credits necessary to cover an expenditure of \$121,553 for the period from January 1 to March 31, 2020;

To maintain the credits necessary to cover an expenditure of \$381,859 for the period from April 1st to December 31st 2020;

To maintain the credits necessary to cover an expenditure of \$123,248 for the period from January 1 to March 31, 2021.

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Politique en matière de harcèlement

RÉSOLUTION N° 19-04-29

Objet : Politique en matière de harcèlement

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter la "Politique en matière d'harcèlement" préparé par le Service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-04-29

Subject : Policy regarding Harassment

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt the "Harassment policy" prepared by the Human Resources Department.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Adoption du Règlement no 1444-1 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 1444 en ce qui à trait à la durée de validité de certains permis

RÉSOLUTION N° 19-04-30

Objet : Adoption du Règlement no 1444-1 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 1444 en ce qui à trait à la durée de validité de certains permis

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1444-1 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 1444 en ce qui à trait à la durée de validité de certains permis a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 25 mars 2019;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter le Règlement n° 1444-1 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 1444 en ce qui à trait à la durée de validité de certains permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-04-30

Subject : Adoption of By-law No. 1444-1 to amend Permits and Certificates By-law No. 1444 with respect to the duration of validity of certain permits

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R. Chapter C-19), By-law No. 1444-1 to amend Permits and Certificates By-law No. 1444 with respect to the duration of validity of certain permits was preceded by a filing and a notice of motion given on March 25, 2019;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt By-law No. 1444-1 to amend Permits and Certificates By-law No. 1444 with respect to the duration of validity of certain permits.

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Dépôt, avis de motion et adoption du premier Projet de règlement no 1441-4 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait à l'affichage dans la zone C-213 (centre d'achat Rockland)

RÉSOLUTION N° 19-04-31

Objet : Dépôt, avis de motion et adoption du premier Projet de règlement no 1441-4 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait à l'affichage dans la zone C-213 (centre d'achat Rockland)

1. Avis de motion

La conseillère Erin Kennedy dépose le Projet de règlement no 1441-4 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait à l'affichage dans la zone C-213 et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter le premier Projet de règlement no 1441-4 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait à l'affichage dans la zone C-213;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 14 mai 2019 à 18h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-04-31

Subject : Filing, notice of motion and adoption of first Draft By-law No. 1441-4 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the signage in Zone C-213 (Rockland Shopping Center)

1. Notice of motion

Councillor Erin Kennedy files Draft By-law No. 1441-4 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the signage in Zone C-213 and gives notice of motion that it will be presented for adoption at a future Council meeting.

2. Adoption of first Draft By-law

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1441-4 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the signage in Zone C-213;

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (C.Q.L.R., Chapter A-19), a public meeting regarding this Draft By-Law, its content and the consequences of its adoption on May 14, 2019 at 18:30.

CARRIED UNANIMOUSLY

28. **Dépôt, avis de motion et adoption du premier Projet de règlement no 1441-5 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait aux usages complémentaires permis, au nombre d'étages, à la hauteur des bâtiments, aux marges de recul, aux coefficients d'emprise et d'occupation du sol, à la grandeur des terrains et à la typologie des bâtiments dans la zone H-732 (Jardins communautaires)**

RÉSOLUTION N° 19-04-32

Objet : Dépôt, avis de motion et adoption du premier Projet de règlement no 1441-5 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait aux usages complémentaires permis, au nombre d'étages, à la hauteur des bâtiments, aux marges de recul, aux coefficients d'emprise et d'occupation du sol, à la grandeur des terrains et à la typologie des bâtiments dans la zone H-732 (Jardins communautaires)

1. Dépôt et avis de motion

La conseillère Erin Kennedy dépose le Projet de règlement no 1441-5 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait aux usages complémentaires permis, au nombre d'étages, à la hauteur des bâtiments, aux marges de recul, aux coefficients d'emprise et d'occupation du sol, à la grandeur des terrains et à la typologie des bâtiments dans la zone H-732 et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter le premier projet de règlement no 1441-5 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait aux usages complémentaires permis, au nombre d'étages, à la hauteur des bâtiments, aux marges de recul, aux coefficients d'emprise et d'occupation du sol, à la grandeur des terrains et à la typologie des bâtiments dans la zone H-732;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 14 mai 2019 à 19h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-04-32

Subject : Filing, notice of motion and adoption of first Draft By-law No. 1441-5 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the allowed complementary uses, the number of storeys, the height of buildings, the setbacks, the floor area and the coverage ratios, the size of the lots and the housing typology for the zone H-732 (Community Gardens)

1. Filing and notice of motion

Councillor Erin Kennedy files Draft By-law No. 1441-5 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the allowed complementary uses, the number of storeys, the height of buildings, the setbacks, the floor area and the coverage ratios, the size of the lots and the housing typology for the zone H-732 and gives notice of motion that it will be presented for adoption at a future Council meeting.

2. Adoption of first Draft By-law

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1441-5 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the allowed complementary uses, the number of storeys, the height of buildings, the setbacks, the floor area and the coverage ratios, the size of the lots and the housing typology for the zone H-732 .

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (C.Q.L.R., Chapter A-19), a public meeting regarding this Draft By-Law, its content and the consequences of its adoption on May 14, 2019 at 19:00.

CARRIED UNANIMOUSLY

29. **Adoption du Règlement no 1384-37 modifiant le Règlement no. 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au stationnement du personnel enseignant de l'Académie St-Clément**

RÉSOLUTION N° 19-04-33

Objet : Adoption du Règlement no 1384-37 modifiant le Règlement no. 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au stationnement du personnel enseignant de l'Académie St-Clément

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1384-37 modifiant le Règlement no. 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au stationnement du personnel enseignant de l'Académie St-Clément a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 25 mars 2019;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter le Règlement n° 1384-37 modifiant le Règlement no. 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au stationnement du personnel enseignant de l'Académie St-Clément.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-04-33

Subject : Adoption of By-law No. 1384-37 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to parking for Académie Saint-Clément teachers

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R ., Chapter C-19), By-law No. 1384-37 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to parking for Académie Saint-Clément teachers was preceded by a filing and a notice of motion given on March 25, 2019;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt By-law No. 1384-37 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to parking for Académie Saint-Clément teachers.

CARRIED UNANIMOUSLY

30. **Dépôt et avis de motion du Projet de règlement n° 1383-2 modifiant le règlement n° 1383 sur les permis d'exercice de certaines activités commerciales en ce qui a trait au traitement et l'entretien de pelouses, d'arbustes et d'arbres**

Objet : Dépôt et avis de motion du Projet de règlement n° 1383-2 modifiant le règlement n° 1383 sur les permis d'exercice de certaines activités commerciales en ce qui a trait au traitement et l'entretien de pelouses, d'arbustes et d'arbres

La conseillère Michelle Setlakwe dépose le Projet de règlement n° 1383-2 modifiant le règlement n° 1383 sur les permis d'exercice de certaines activités commerciales en ce qui a trait au traitement et l'entretien de pelouses, d'arbustes et d'arbres et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente.

Subject : Filing and notice of motion of Draft By-law No.1383-2 to amend By-law No. 1383 concerning permits for carrying on certain businesses with respect to treatment and maintenance of lawns, shrubs and trees

Councillor Michelle Setlakwe files Draft By-law No.1383-2 to amend By-law No. 1383 concerning permits for carrying on certain businesses with respect to treatment and maintenance of lawns, shrubs and trees and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

31. Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no. 1433-2 modifiant le règlement no. 1433 visant à lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Mont-Royal afin de retirer les périodes de restrictions d'abattage, d'élagage et de disposition

Objet : Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no. 1433-2 modifiant le règlement no. 1433 visant à lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Mont-Royal afin de retirer les périodes de restrictions d'abattage, d'élagage et de disposition

La conseillère Michelle Setlakwe dépose le Projet de règlement no 1433-2 modifiant le règlement no 1433 visant à lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Mont-Royal afin de retirer les périodes de restrictions d'abattage, d'élagage et de disposition et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente.

Subject : Filing and notice of motion of Draft By-law No.1433-2 to amend By-law No. 1433 concerning the fight against the propagation of the emerald ash borer within the Town of Mount Royal to remove periods of restrictions on felling, pruning and disposal

Councillor Michelle Setlakwe files Draft By-law No. 1433-2 to amend By-law No. 1433 concerning the fight against the propagation of the emerald ash borer within the Town of Mount Royal to remove periods of restrictions on felling, pruning and disposal and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

32. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

La conseillère Michelle Setlakwe et le maire Philippe Roy font rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Councillor Michelle Setlakwe and Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

33. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

34. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 34 et 12 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 21 h 7 .

35. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 19-04-34

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De lever la séance à 21 h 7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 19-04-34

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To close meeting at 21:07.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy